Monsieur Patrick GOUDALLE

Nanterre, le 24 avril 2026

Objet : **Hausse du prix du carburant**

Monsieur le Représentant syndical,

Nous avons bien pris connaissance de votre courrier en date du 7 avril 2026 par lequel votre organisation syndicale alerte la Direction générale du Groupe sur l'impact de la hausse du coût des carburants sur la situation des salariés en France.

Le contexte économique actuel, marqué par une tension sur les prix de l'énergie, est naturellement suivi avec attention par le Groupe, conscient de l'importance du sujet pour les salariés, notamment ceux pour lesquels les déplacements domicile-travail ou professionnels sont contraints.

Pour autant, nous souhaitons rappeler que le modèle d'organisation de VINCI repose sur la décentralisation, l'autonomie des entreprises et un dialogue social exercé au plus près du terrain, dans le cadre des instances propres à chaque entité. Ce modèle permet d'appréhender les situations de manière concrète, au regard des réalités opérationnelles, des métiers et des territoires.

A ce stade et sans attendre, des mesures ont pu être prises localement, entreprise par entreprise, telles que le recours au télétravail, dans le respect des accords en vigueur ; l'encouragement du covoiturage ou de solutions de mobilité partagée mises à disposition par l'entreprise ; ou encore l'optimisation des déplacements professionnels et des organisations de travail.

Ces mesures relèvent de la responsabilité des entreprises et de leur management, dans un cadre de dialogue social de proximité, adapté aux réalités opérationnelles et aux situations individuelles.

En revanche, dans un environnement caractérisé par une inflation largement liée à des facteurs externes et conjoncturels, nous ne considérons pas qu'un dispositif de compensation financière, général, immédiat et centralisé au niveau du Groupe constitue une réponse adaptée. Une telle approche poserait des enjeux majeurs de cohérence, d'équité entre les entreprises et de soutenabilité économique, sans répondre durablement à la volatilité des prix de l'énergie.

Je continue à suivre attentivement l'évolution du contexte économique général tant en France qu'à l'international, et je reste naturellement à votre écoute.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Représentant syndical, l'expression de mes salutations distinguées.

Ludovic DEMIERRE
Directeur des Ressources Humaines

1973 boulevard de la Défense
CS 10268
F-92757 Nanterre Cedex
Tél. : +33 1 57 98 61 00
Internet : www.vinci.com

Société Anonyme au capital de 1 455 643 262,60 euros
RCS 552 037 806 Nanterre – TVA FR 32 552 037 806